



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MARCOUSSIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MISE EN COMPATIBILITÉ PAR DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MARCOUSSIS

Par arrêté n°2019-127 en date du 2 avril 2019, le Maire de Marcoussis a prescrit l'enquête publique relative au projet de mise en compatibilité par déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marcoussis préalablement à l'approbation de ladite mise en compatibilité par déclaration de projet n°1 par le Conseil municipal.

A cet effet, Monsieur Alain GARNIER a été nommé par le Président du Tribunal Administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 2 mai 2019 à 8h30 au lundi 3 juin 2019 à 17h30 soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les 2nd et 4^e vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les 2nd et 4^e samedi du mois de 9h00 à 12h00).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marcoussis en Mairie, sur le site internet de la ville www.marcoussis.fr ainsi que sur un poste informatique dans le hall d'accueil de la Mairie.

Chacun pourra soit consigner ses observations sur le registre, soit les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie (5 rue Alfred Dubois, 91460 Marcoussis), soit par courriel à l'adresse dédiée : miseencompatibiliteplu@marcoussis.fr Les courriers ainsi que les courriels reçus seront annexés au registre d'enquête. Les observations reçues par courriel seront également consultables dès le lendemain de leur envoi sur le site internet.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Mardi 7 mai 2019 de 13h30 à 17h30 ;
- Samedi 25 mai 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 3 juin 2019 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie pendant une durée d'un an à partir de sa date de réception par les services de la ville aux jours et heures d'ouverture de la mairie (le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les 2nd et 4^e vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, les 2nd et 4^e samedi du mois de 9h00 à 12h00). Ainsi qu'en Préfecture et seront consultables sur le site internet de la ville www.marcoussis.fr.

Les informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la ville.